

Suivi : Estelle SERGENT

Direction Petite Enfance

Tél : 02 35 63 75 00

Nos Réf. : AG/ES/AH

Objet : Délivrance de certificat médical

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de la démarche de simplification et de rationalisation des attestations et certificats médicaux.

Toutefois, l'accueil des enfants de moins de six ans en structures petite enfance est réglementée et impose les principes suivant :

<b>ACCUEIL REGULIER EN CRECHE DU LUNDI AU VENDREDI</b>	
Première inscription en crèche	La production d'un certificat médical est obligatoire <sup>1</sup>
Absence supérieure à 3 jours	La production d'un certificat médical exonère la famille du paiement <sup>2</sup>
<b>ACCUEIL OCCASIONNEL EN HALTE-GARDERIE</b>	
Première inscription en halte-garderie	La production d'un certificat médical est obligatoire <sup>1</sup>
Dès le premier jour d'absence	La production d'un certificat médical exonère la famille du paiement <sup>2</sup>

Afin de simplifier les démarches administratives, je vous prie de bien vouloir trouver au verso un certificat médical<sup>3</sup> à compléter.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,  
Pour la Maire  
L'Adjoint délégué



<sup>1</sup> Art. R. 2324-39-1 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021, – Pour chaque enfant admis, le directeur de l'établissement ou du service s'assure de la remise par les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux à l'établissement ou au service :

« 1o D'un certificat médical daté de moins de **deux mois** attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission ;

« 2o D'une copie des documents attestant du **respect des obligations vaccinales, conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8.**

<sup>2</sup> Lettre circulaire CNAF n° 2011-105 du 29 juin 2011

<sup>3</sup> Art.L.3111-02 du Code de la Santé Publique ; Les vaccinations antidiphthérique et antitétanique par l'anatoxine sont obligatoires, sauf contre-indication médicale reconnue .... dont la justification doit être fournie lors de l'admission dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité d'enfants.

## CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur ..... certifie que l'enfant,

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

- Est apte à la vie en collectivité,
- Est en règle avec les obligations vaccinales prévues par la loi au vu de son carnet de santé,
- Ne présente actuellement aucun signe d'affection contagieuse,
- Ne présente aucune allergie ou contre-indication alimentaire connue,  
Dans le cas contraire, précisez-la (les)quel(les) : .....

.....  
.....

Autre, précisez : .....

.....  
.....

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le .....

A .....

Cachet et signature du médecin